

**Destinataires** : adhérents et parents de la ville

**Réunion APE/Mairie du 14 Novembre 2018**

**08H45-10h45 – Salle de réunion du CCAS**

## **Compte-rendu**

### ➤ **Présents :**

**Représentants Mairie** : Mme Rüsterholtz (Adjointe), Mme LE BALC'H (Directrice Générale Adjointe), Monsieur SOLET (Directeur de la Restauration et de l'Education) et Mme HERTIG (Chef de Service Education).

**Représentants APE** : PEEP, AAPEH et FCPE

## **Notes de réunion**

### **PLAN MERCREDI & PEDT**

La mairie a confirmé le 15 novembre 2018 auprès de l'état son intention de mettre en place le plan mercredi auprès de l'état. Les objectifs du PEDT (auxquels les APEs ont collaboré) seront repris dans le plan. Notamment l'axe tri sélectif et gestion des déchets sera repris dans le plan. Les projets issus de ce plan ne verront pas le jour avant la rentrée prochaine.

Ci-joint un lien sur l'initiative de l'éducation nationale : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

Le programme des séances de travail avec la mairie pour élaborer le PEDT et le PLAN MERCREDI n'est pas encore connu.

## **PERISCOLAIRE**

### **Règle de transfert d'un enfant du temps scolaire vers un temps périscolaire en cas de non réservation par un parent**

En absence de réservation à une activité par un parent et sans confirmation par écrit le matin par le parent, l'enseignant doit :

- Informer le parent de la localisation de son enfant,
- Demander l'autorisation des parents.

Si il y a refus ou absences de réponse des parents, l'enseignant ( du point de vue de la règle vue par la Mairie) doit patienter jusqu'à l'arrivée du parent et faire son affaire avec le parent qui serait « en retard » / « fautif ».

### **Règle de fin de l'accueil des enfants le matin en centre de loisirs**

L'accueil des enfants le matin se termine à 9h00 précise. Il n'y a pas de tolérance spécifique jusqu'à 9h05 voire 9h10-9h15. Il peut y avoir des contraintes opérationnelles ponctuelles (comme l'arrivée de quelques parents à 8h55) qui conduisent à ce que les portes « ferment » à 9h05. Par contre, les fermetures anticipées de quelques minutes doivent être notifiées à la DRE pour que le centre de loisirs revoie son fonctionnement.

### **Rappel des règles de réservation du centre de loisirs**

La dernière date d'annulation possible (10 jours) d'une réservation faite pour une place en centre de loisirs est positionnée sur le premier jour des vacances scolaires.

Enfin, le début des dates d'ouverture des réservations pour une place en centre de loisirs ne peut pas être fait à l'année. Les ouvertures des sites des centres de loisirs de la ville sont faits en fonction des besoins de travaux et en fonction des réservations. Cela conditionne l'organisation de la mairie.

## **TRI SELECTIF & GESTION DES DECHETS**

### **Pilote de tri sélectif**

Contexte : « Au 3e conseil d'école de Toussaint, un représentant de la Maire a informé le Conseil d'Ecole qu'un pilote était en cours pour le tri (bac jaune) dans une école de BBK.»

Après échange avec la Mairie, il s'agit d'une initiative de Mr CADIOU (adjoint en charge de l'environnement et au développement durable) et de la Directrice du site Scolaire.

Il n'y a pas « encore » de projet « global » sous l'égide de la Mairie et de l'Education nationale pour mettre en place l'obligation légale de tri sélectif (arrêté du 27 avril 2016)-(2016-288).

Il y a des sites où les conditions opérationnelles permettent d'avancer comme VELTER où le tri des papiers est en place grâce au projet d'école. Félicitations à eux 😊

Enfin, plusieurs écoles, ont l'ambition de rejoindre le projet ECO-ECOLE <https://www.eco-ecole.org/>

### **Projet du Tri Alimentaire en restauration scolaire**

L'appel d'offre pour accompagner la Mairie est en cours. La Mairie communiquera sur le dispositif opérationnel en fonction de la réponse du prestataire sélectionné.

## **TRAVAUX**

### **Gestion des vélos et trottinettes**

Dans le cas des vélos et trottinettes pour les enfants, beaucoup de sites scolaires sont équipés dans leur enceinte d'équipement. Si un site scolaire souhaite un équipement la demande doit être faite par la/le directrice(eur) par l'outil informatique de demande des travaux. Les aménagements sont pris en charge par les Services Techniques.

Dans le cas des vélos et trottinettes pour les parents, sur certains sites scolaires : Frapié par exemple, les parents auraient besoin de parquer leur vélo ou trottinette. C'est une demande très intéressante mais qui doit s'intégrer dans l'aménagement extérieur. C'est un projet de long terme mais très bien reçu par la Mairie.

## **PRORETE**

La mairie déplore et reconnaît une situation « tendue » dans la gestion de ses effectifs affectés à la restauration scolaire et le nettoyage des sites scolaires. De nombreux postes ne sont pas pourvus également à l'heure actuelle. Cette situation touche surtout les écoles élémentaires.

Les différents constats de manque de propreté et de 2ème passage dans la journée dans les sanitaires sont bien notés mais strictement impossible dans le contexte actuel.

## SECURITE

### Intervention des Services Techniques dans les écoles

Les interventions techniques rapides et urgentes sont planifiées le matin. Dans le cas des interventions techniques plus lourdes les interventions sont communiquées et organisées par un référent de la DRE avec la/le directrice(eur).

L'échange entre les APEs et la Mairie montre la nécessité d'identifier systématiquement les intervenants du service technique ou des prestataires extérieurs.

### Site de Kergomard

Il y aura un rappel du responsable du site à la vigilance sur le site pour le contrôle de l'identité des personnes (autres que les parents) qui viennent chercher les enfants et le contrôle sur la liste des personnes autorisées.

### « Occultation » des écoles

Les projets d'occultation dit « EXTERIEURS » des cours des sites scolaires sont toujours en cours. Une occultation d'une cours va de 50.000Euro à 100.000Euros en fonction du site. Les services techniques continuent de travailler sur les projets.

Suite aux évolutions des nouveaux PPMS, certains sites scolaires ont fait des demandes d'occultation des fenêtres ou baies qui ne sont pas en accès directe de la rue ( Par exemple : Des baies visibles depuis la cours de l'école). La Mairie et l'IEN doivent valider quelles règles respecter pour 2018. Depuis 2016, la règle d'occultation ne valait que pour la vue directe depuis une rue.

## RESTAURATION

### Retard sur les services de 13h00-13h15 :

Site de BREJEAT : Un problème d'organisation a été remontée par les équipes et traité par la DRE. Le dysfonctionnement est donc « clos ».

Pour les sites de Detraves et Réveil Matin n'ont pas effectué de remontée auprès de la DRE. Les dates des incidents ont été communiquées à la Mairie et la DRE va investiguer.

### Rappel de la livraison des repas

Une première livraison « chaine froide » (Exemple : Dessert) est faite le matin sans contraintes de temps.

La 2eme livraison « chaine chaude » (exemple : plat principal) est faite à partir de 11h15. Les retards de livraisons (sauf gros incident) sont au maximum de 10mn en général (exemple : changement de stationnement le 1 ou 15 du mois). Le site de BBK est le dernier dans la chaîne de distribution. Ensuite la restauration scolaire de l'école doit respecter un délai maximal de 2 heures pour distribuer aux enfants le repas chaud.

**PROCHAINE REUNION A PLANIFIER**